

E CHIFFRE

85

infractions pour 1000 habitants ont été dénombrées dans le canton de Vaud en 2009 contre 71,9 au niveau de la Confédération. On a aussi déploré un homicide tous les 15 jours et une lésion corporelle grave tous les 12 jours. Les cambriolages nocturnes sont à la hausse. «De manière générale, la tendance est à la stabilité dans le canton en ce qui concerne la criminalité», a relevé hier Jacques Antenen.



LA PHRASE DU JOUR

«La loi qui vise à mieux protéger les prostituées à Genève n'est pas attaquée dans son ensemble mais sur des détails»

a déclaré hier Me Jean-Pierre Garbade, représentant des recourants: la création d'un fichier des prostituées, même occasionnelles, dont l'usage n'est pas défini dans la loi, porte atteinte à la sphère privée, a-t-il dit.

PROJETS

Cinquante éoliennes en Valais

JEAN-YVES GABBUD

Le Valais fourmille de projets éoliens. Les recommandations émises hier par la Confédération ne changent pas la ligne déjà fixée par le Valais en la matière. En octobre 2008, le canton a publié un «concept pour la promotion de l'énergie éolienne» qui regroupe toutes les contraintes légales relatives à ce domaine. Le printemps dernier, l'Etat a écrit à tous les porteurs de projets pour qu'ils déposent leurs dossiers. A ce moment-là, cinq dossiers ont été reçus. Deux autres ont été déposés un peu plus tard. «Le projet du Nufenen a été jugé propice et l'autorisation de construire a été délivrée», rappelle Joël Fournier, ingénieur au Service cantonal de l'énergie. Les travaux devraient démarrer ce printemps. Le projet prévoit la construction de 17 machines, mais ce chiffre pourrait changer une fois l'étude de détail achevée.

Les six autres sites sont ceux de Martigny-Vernayaz, Charrat, Bourg-Saint-Pierre, Liddes, Visperterminen et Simplon, alors que le projet du Sanetch a été retiré. Quant à lui, le dossier de Colonges, qui prévoit la construction de deux nouvelles machines, est en phase d'homologation par le Conseil d'Etat.

Dans un rapport présenté en janvier 2009, l'Etat parlait de 140 éoliennes. Aujourd'hui Joël Fournier estime plutôt le potentiel cantonal à 50. «Mais le concept cantonal est évolutif. Il peut intégrer de nouveaux sites.»

Ces 50 machines pourraient produire 200 millions de kWh, soit l'équivalent de la consommation de 50 000 ménages ou de 6% de la consommation cantonale. Un chiffre impressionnant, mais que Joël Fournier nuance de deux manières: «Ces cinquante dernières années, l'augmentation annuelle de la consommation en Suisse se situe aux environs d'un milliard de kWh. Et Chavalon permettrait la production de 2 milliards de kWh...»

Berne édicte des directives pour harmoniser le développement des éoliennes. LE NOUVELLISTE

De l'ordre dans cette pagaille d'éoliennes

ÉNERGIE ► Berne pousse les cantons à planifier les sites propices à l'éolien afin d'éviter d'interminables conflits d'intérêts.

MAGALIE GOUMAZ

Près de 100 projets à un stade avancé, 400 autres annoncés: les installations éoliennes s'appêtent à trouver le ciel helvétique. Pour gérer cette anarchie programmée, la Confédération souhaite que ce soit les cantons et non les promoteurs qui identifient les sites potentiels. Ceci en fonction de critères que les offices fédéraux de l'environnement, de l'énergie et du développement territorial ont présentés hier.

Pour Berne, il est par exemple exclu de construire des éoliennes sur un site figurant dans un inventaire fédéral. Est notamment concerné le projet d'Eoljoux, dans la Vallée de Joux, justement situé dans une zone

répertoriée dans l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP). Parmi les autres critères, figurent les nuisances sonores, l'acceptation de la population, les incidences sur la faune et plus largement sur le milieu naturel, les eaux souterraines, les forêts et pâturages. Et évidemment la force du vent!

Afin que l'éolien se développe sur de bonnes bases, en tenant compte autant de la trajectoire des chausouris que des besoins énergétiques, la Confédération préconise l'adoption de plans directeurs cantonaux qui précisent les zones propices. Les cantons du Jura, de Soleure, de Berne ou du Valais ont déjà pris les de-

vants. Fribourg, Vaud et Neuchâtel sont en train d'élaborer leur plan. Ces cantons ne sont pas cités au hasard: c'est là que réside le plus fort potentiel.

La Confédération souhaiterait également qu'une certaine harmonisation facilite la collaboration inter-cantonale. «Les Alpes, les Préalpes, les Crêtes du Jura appartiennent à plusieurs cantons!», rappelle Michel Matthey, de l'Office fédéral du développement territorial.

Suisse Eole, l'association suisse pour la promotion de l'énergie éolienne, accueille favorablement ses recommandations et estime qu'elles devraient donner un coup d'accélérateur à la réalisation des projets. La pro-

duction d'électricité provenant d'énergies renouvelables est appelée à augmenter fortement ces prochaines années. Or, les procédures liées à la construction d'éoliennes sont complexes et longues, se plaint depuis longtemps Suisse Eole.

Michel Matthey note cependant que des garde-fous sont nécessaires car l'éolien suscite de nombreuses convoitises.

Il mentionne notamment les appétits d'entreprises privées, extérieures aux sites visés, qui n'hésitent pas à lancer des projets sans consulter auparavant les autorités compétentes. «Aucune éolienne ne devrait être construite en dehors d'un plan directeur cantonal!» plaide Michel Matthey.